



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°679) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A  
L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LEOP'ART,  
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-20-265  
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des cours et des stages, dans la salle Ailey, les samedis 12, 19 et 26 septembre, 17 octobre, 7, 14, 21 et 28 novembre 2020, 9, 16, 23 et 30 janvier, 6 et 13 février, 6 et 13 mars, 3 et 17 avril et 22 mai 2021, soient 19 samedis, de 9 h 30 à 12 h pour des cours ; ainsi que pour des stages, du 19 au 23 octobre de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h ; du 15 au 18 février de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et le 19 février 2021 de 9 h 30 à 11 h 30 ; du 19 au 22 avril de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et le 23 avril 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 1 956 € TTC (mille neuf cent cinquante-six euros) afin d'organiser des cours et des stages, dans la salle Ailey, les samedis 12, 19 et 26 septembre, 17 octobre, 7, 14, 21 et 28 novembre 2020, 9, 16, 23 et 30 janvier, 6 et 13 février, 6 et 13 mars, 3 et 17 avril et 22 mai 2021, soient 19 samedis de 9 h 30 à 12 h pour des cours ; ainsi que pour des stages, du 19 au 23 octobre de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h ; du 15 au 18 février de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et le 19 février 2021 de 9 h 30 à 11 h 30 ; du 19 au 22 avril de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et le 23 avril 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201023-lmc1H7827H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/10/2020  
Date de Publication : 23/10/2020